

Écrit par le 2 juin 2026

# Une proposition de loi pour rééquilibrer les rapports entre assureurs et collectivités



**Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse, vient de co-signer une proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance à l'ensemble des collectivités territoriales. Cette initiative fait notamment suite aux nombreux signalements d'élus locaux, dont ceux de Caderousse, confrontés à une situation devenue critique dans l'accès à l'assurance et à l'absence de traduction concrète des recommandations sénatoriales formulées il y a plus d'un an.**

« Face aux difficultés croissantes rencontrées par les élus locaux pour assurer leurs communes à l'image de Caderousse et bien d'autres en Vaucluse, une réponse législative s'impose, explique le sénateur de

Écrit par le 2 juin 2026

Vaucluse Jean-Baptiste Blanc.

Celui qui est aussi membre de la mission d'information sur les difficultés assurantielles des collectivités poursuit : « Depuis plusieurs années, de nombreuses collectivités dénoncent l'impossibilité de trouver des assureurs, des appels d'offres infructueux, des contrats renégociés à la hausse, des couvertures restreintes, voire un abandon pur et simple par les assureurs. C'est dans ce contexte qu'au premier trimestre 2024, la commission des finances du Sénat a conduit une mission d'information inédite sur les difficultés assurantielles des collectivités territoriales. Appuyée par plus de 700 contributions d'élus locaux, cette mission a permis de dresser un diagnostic sans appel : une concurrence quasi inexistante, marquée par un duopole, des relations déséquilibrées entre assureurs et collectivités ainsi que des risques en augmentation, liés aux émeutes, aux violences sociales et au dérèglement climatique. »

« Aucune mesure concrète n'a été prise depuis plus d'un an. »

*Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse*

« Les constats du Sénat ont été confirmés par deux rapports gouvernementaux successifs ainsi que par l'Autorité de la concurrence dans un avis rendu le 23 janvier 2025. Pourtant, aucune mesure concrète n'a été prise depuis plus d'un an », s'indigne le sénateur vauclusien.

C'est pourquoi ce dernier vient de cosigner cette proposition de loi déposée au Sénat pour mettre enfin en œuvre les recommandations issues de ces travaux. Dans ce cadre, le Sénateur avait d'ailleurs tenu que Christophe Reynier, maire de Caderousse, puisse être auditionné sur ce sujet.

« Ne rien faire, c'est accepter que certaines communes restent sans assurance. »

« Cette proposition de loi repose sur trois piliers essentiels, renforcer la concurrence et la transparence sur le marché de l'assurance, rééquilibrer les rapports entre assureurs et collectivités et couvrir tous les risques, y compris les émeutes, insiste Jean-Baptiste Blanc. Ne rien faire, c'est accepter que certaines communes restent sans assurance. Nous devons sortir de l'immobilisme. Cette proposition de loi est une réponse pragmatique, équilibrée et urgente face à un risque systémique pour nos territoires. »

L.G.

[La Loi ZAN examinée au Sénat : Jean-Baptiste Blanc en a « ras-le-bol des technocrates parisiens qui décident pour nous »](#)

## Tri des emballages par Citéo : 6 collectivités vauclusiennes retenues dans l'appel à projet national



**Citéo**, entreprise née de la fusion d'Eco-emballages et d'Ecofolio, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers, papiers et cartons, investit 91M€ au profit du tri et du réemploi des emballages ménagers et des papiers sur le territoire hexagonal. Six collectivités Vauclusiennes ont été retenues par l'appel à projet national. Elles font partie des 23 projets-lauréats de la Région Sud-Paca.

Six collectivités vauclusiennes : [Les Communautés de communes Ventoux Sud](#), [Sud Luberon Cotelub](#), [Aygues Ouvèze en Provence](#) ; Les Communauté d'agglomération [Luberon Monts de Vaucluse](#) et du [Grand Avignon](#) ainsi que le [Sirtom de la région d'Apt](#) -Syndicat mixte ramassage et traitement des ordures ménagères de la région d'Apt- ont été retenues par l'appel à projet national.

Écrit par le 2 juin 2026

### **Augmenter la collecte d’emballages recyclés**

Ce financement doit permettre, à terme, une progression de 80 000 tonnes d’emballages recyclés (près de 5kg/habitant) supplémentaires par an. Une année hors norme pour cet appel à projets qui compte 3 fois plus de candidatures que les années précédentes.

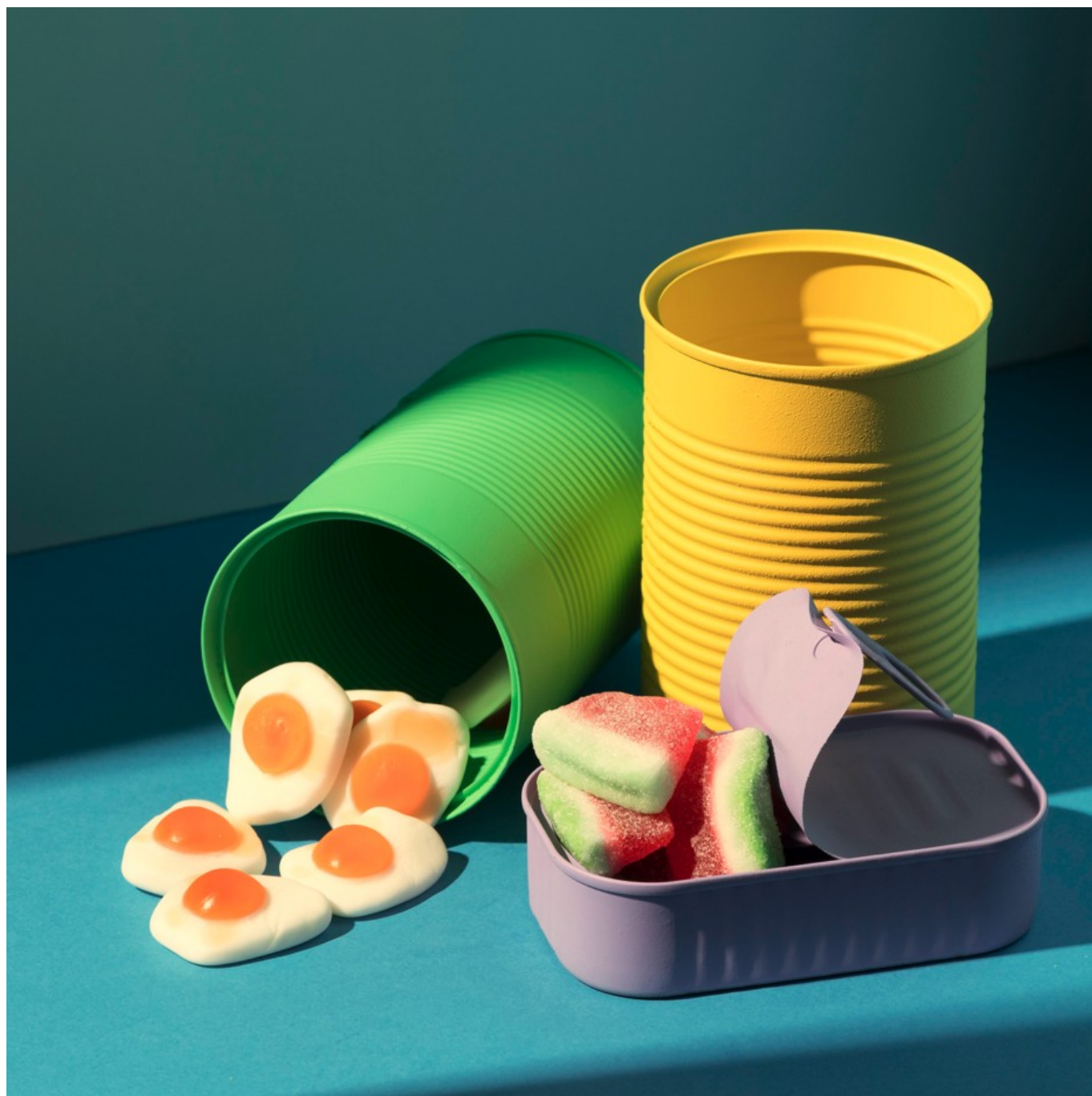
### **4 leviers d’actions prioritaires**

L’appel à projet national ouvre sur 4 leviers d’actions prioritaires : La collecte des 141 projets ; La collecte hors foyers ; Le tri 18 projets et le réemploi pour les professionnels de la restauration des 39 projets. Les projets soutenus par les collectivités locales seront financés à hauteur de 70% des dépenses éligibles dans la limite de 250 000€ HT. Ceux sollicitant un financement supérieur à 60 000€ HT ont été étudiés, après audition, en octobre dernier.

### **Une enveloppe de 91M€ pour booster le tri et le réemploi d’emballages**

L’enveloppe de 91M€ mobilisée par Citéo permettra le déploiement de solutions pour 17 millions de Français, en développant la collecte hors foyer dans 25% du territoire nationale et en installant 40 000 équipements dédiés.

Écrit par le 2 juin 2026



**Copyright Freepik**

### **Focus sur les collectivités vauclusiennes**

Les collectivités territoriales de Vaucluse ont particulièrement travaillé sur la collecte de tri, la collecte hors foyers et le réemploi des déchets, notamment en restauration professionnelle.

Écrit par le 2 juin 2026

### **Booster la collecte**

Citéo souhaite booster la collecte des emballages, en améliorant le déploiement des équipements, en mobilisant les citoyens et en parfaissant leur tri, en favorisant la collecte hors foyer, avec notamment via les colonnes d'apport volontaire. L'éco-organisme travaille particulièrement avec les professionnels de la restauration -qui utilisent un grand nombre d'emballages, notamment dans la vente à emporter, en favorisant le parc de contenants réemployables.

### **En savoir plus**

Citeo, entreprise à mission, a été créée en 2017 par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Depuis sa création, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, installer et financer la collecte sélective, et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 67% des emballages ménagers et 63% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français.